



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 25 de l'ordre du jour provisoire*

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des grandes difficultés rencontrées par les systèmes agroalimentaires et des perspectives de transformation, en particulier dans le contexte du relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu de vastes et profondes répercussions sur la durabilité sociale, économique et environnementale de ces systèmes. Il a été déterminé lors de débats antérieurs que, pour transformer les systèmes agroalimentaires, il était nécessaire d'engager une action collective plus efficace permettant de tirer parti des liens systémiques, de maximiser les effets de synergie et de gérer les compromis à faire dans la réalisation des différents objectifs de développement durable. Les données factuelles, les lacunes observées, les obstacles à surmonter et les possibilités à exploiter sont examinés sous le prisme de deux thèmes clefs : les enseignements tirés des mesures de relèvement de la pandémie et les effets de cette dernière sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, d'une part, et les moyens de progresser sur la voie de la résilience et du changement en profondeur et de promouvoir des systèmes agroalimentaires plus durables, d'autre part. La transformation des systèmes agroalimentaires permettrait de progresser dans l'exécution des engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires encourage quant à lui une action collective plus efficace à tous les niveaux. Des changements de politique bien ciblés, fondés sur des données probantes et scientifiques, ainsi que l'investissement dans la transformation des systèmes agroalimentaires peuvent contribuer à renforcer la résilience face aux chocs futurs et à accélérer une reprise verte et inclusive après la pandémie.

* [A/76/150](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution [75/235](#) sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport sur l'application de la résolution et réaffirmé l'engagement de ne laisser personne de côté et de prendre des mesures plus concrètes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables, et en premier lieu les plus défavorisés.

2. Le présent rapport fait le point chaque année sur les efforts mondiaux déployés pour atteindre les objectifs convenus sur le plan international en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a été établi à partir de contributions provenant de l'ensemble du système des Nations Unies, du forum politique de haut niveau pour le développement durable, du Département des affaires économiques et sociales et d'autres sources¹.

II. Aperçu général

3. Il est essentiel que les systèmes agroalimentaires soient efficaces, inclusifs, résilients et durables si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable, ne laisser personne de côté et garantir le droit à l'alimentation. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le système agroalimentaire couvre le cheminement des produits alimentaires de la ferme à la table – y compris lorsque ces produits ont été cultivés, pêchés, récoltés, transformés, conditionnés, transportés, distribués, échangés, achetés, préparés, consommés ou éliminés. Il englobe également les produits non alimentaires qui constituent aussi des moyens de subsistance et toutes les personnes, activités, investissements et choix qui jouent un rôle le long de la chaîne qui permet d'obtenir ces produits alimentaires et agricoles. Dans l'acte constitutif de la FAO, le terme « agriculture » et ses dérivés englobent les pêches, les produits de la mer, les forêts et les produits bruts de l'exploitation forestière². La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu de vastes et profondes répercussions sur les systèmes agroalimentaires, aggravant ainsi les problèmes qui existaient déjà. Cette crise sanitaire, humanitaire et socioéconomique exacerbe les inégalités et touche les groupes vulnérables de manière disproportionnée. La situation exige des mesures audacieuses propres à favoriser une reprise accélérée et porteuse de changement qui garantisse le respect des droits humains pour tous. La transformation des systèmes agroalimentaires fait partie de ces efforts. Comme souligné dans le *Rapport mondial sur le développement durable 2019*, la transition vers des systèmes alimentaires durables peut avoir des retombées positives dans tous les secteurs et accélérer la réalisation de multiples objectifs de développement durable, l'idée étant de tirer parti des liens qui existent entre eux pour maximiser les

¹ Les contributions des entités ci-après ont été prises en compte : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial, Fonds international de développement agricole, Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Agence internationale de l'énergie atomique, Union internationale des télécommunications, secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, CNUCED, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, Cent soixante-sixième session, 26 avril-1^{er} mai 2021 (CL 166/REP).

effets de synergie et gérer les compromis qui doivent être faits. Des données fiables et la mobilisation de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour susciter les changements transformateurs indispensables à la réalisation du Programme 2030.

4. Il est procédé dans le présent rapport à une analyse des données existantes afin de mieux comprendre comment les systèmes alimentaires permettent de promouvoir la sécurité alimentaire, la nutrition, la production agricole ainsi que la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles de sorte à garantir des progrès dans toutes les dimensions de la durabilité. La section III porte sur les progrès accomplis dans la transition vers des systèmes agroalimentaires durables propres à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur les lacunes et problèmes qui subsistent. La section IV examine les répercussions de la pandémie sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle présente des moyens prometteurs permettant de progresser vers des systèmes agroalimentaires plus résilients et durables qui appuient les avancées réalisées dans le cadre du Programme 2030, notamment dans le contexte du Sommet sur les systèmes alimentaires. La section V est consacrée aux moyens de mise en œuvre et aux initiatives de partenariat visant à accélérer les mesures porteuses de changement relatives à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), ainsi qu'aux effets de synergie créés dans le cadre du Programme 2030. La dernière section contient des recommandations, notamment sur les principales mesures qui peuvent être prises et les politiques qui peuvent être adoptées pour renforcer la résilience et prévenir les crises futures.

III. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 2 et des objectifs de développement durable connexes : évaluation des effets multidimensionnels de la COVID-19

5. De nouvelles projections confirment que la faim dans le monde ne sera pas éliminée d'ici à 2030 si l'on ne prend pas des mesures audacieuses permettant d'accélérer les progrès. Il faut notamment agir pour remédier aux inégalités concernant l'accès à l'alimentation. La faim dans le monde a progressé au cours de l'année 2020, qui a été assombrie par la pandémie³. En 2020, entre 720 et 811 millions de personnes dans le monde ont été confrontées à la faim, soit 161 millions de plus en l'espace d'une année. De même, la prévalence mondiale de l'insécurité alimentaire modérée ou grave augmente lentement depuis 2014. L'augmentation estimative pour 2020 était égale à celle constatée sur l'ensemble des cinq années précédentes. En 2020, près d'une personne sur trois dans le monde (2,37 milliards) n'avait pas accès à une alimentation adéquate, soit une augmentation de près de 320 millions de personnes en seulement un an. Au niveau mondial, l'écart entre les femmes et les hommes dans la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave s'est encore accentué depuis le début de la pandémie, la prévalence ayant été 10 % plus élevée chez les femmes que chez les hommes en 2020, contre 6 % en 2019.

6. Le monde n'est pas en voie d'atteindre les cibles fixées pour 2030 pour aucun des indicateurs de nutrition. Selon les dernières estimations de 2020, 22,0 % des enfants de moins de 5 ans (149,2 millions) souffraient d'un retard de croissance,

³ FAO, Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021 : transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous* (2021).

6,7 % (45,4 millions) d'émaciation et 5,7 % (38,9 millions) de surpoids⁴. Ces chiffres ne tiennent pas compte des répercussions de la pandémie de COVID-19. La plupart des enfants de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition vivent en Afrique et en Asie. Plus de 9 enfants sur 10 souffrant d'un retard de croissance, plus de 9 enfants sur 10 souffrant d'émaciation et plus de 7 enfants sur 10 en surpoids, dans le monde, vivent dans ces régions⁵. La progression de l'obésité chez les adultes se poursuit, avec une prévalence de 13,1 % en 2016. Selon les nouvelles estimations pour 2019, 29,9 % des femmes âgées de 15 à 49 ans dans le monde présentaient une anémie⁶. La pandémie continuera d'avoir une incidence sur la sécurité alimentaire des enfants : 370 millions d'entre eux ne peuvent plus compter sur les repas scolaires en raison de la fermeture des écoles et 6,7 millions d'enfants de moins de 5 ans supplémentaires pourraient souffrir d'émaciation⁷.

7. La pandémie et l'action engagée pour y faire face sont responsables de l'un des coups les plus dévastateurs jamais porté à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales dans l'histoire récente. La portée et l'ampleur sans précédent des fléchissements économiques provoqués par les mesures prises pour contenir la pandémie ont eu des effets particulièrement délétères. Le ralentissement économique se traduit directement par une augmentation du prix des denrées alimentaires ainsi que par une aggravation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, les populations ayant moins de revenus pour acheter de la nourriture, sans parler des aliments nutritifs plus chers nécessaires à une alimentation saine. En 2020, presque tous les pays à revenu intermédiaire inférieur ont été touchés par les fléchissements économiques causés par la pandémie, et l'accroissement du nombre de personnes souffrant de la faim a été plus de cinq fois supérieur à la plus forte hausse observée ces vingt dernières années⁸. La plus forte augmentation du nombre de personnes sous-alimentées a été observée en Afrique, suivie par l'Asie. Certains de ces pays ont également été exposés à d'autres phénomènes, notamment des catastrophes liées au climat ou des conflits, voire les deux.

8. La pandémie de COVID-19 a perturbé la production agricole et les chaînes de valeur car elle a entraîné des restrictions de circulation, limité la disponibilité des intrants, de la main-d'œuvre et des services après récolte et entravé l'accès rapide aux marchés. Cette situation a eu pour effet d'empêcher les consommateurs d'accéder à des aliments nutritifs bon marché et de compromettre les moyens de subsistance des agriculteurs et d'autres travailleurs vivant de l'agriculture, notamment les travailleurs migrants. Si des mesures ont été prises à l'échelon national en faveur de ces derniers, comme celle consistant à les considérer comme des travailleurs essentiels et à leur permettre de bénéficier, à ce titre, de dérogations en ce qui concerne les déplacements et les visas, elles n'ont que partiellement répondu aux pressions qui pesaient sur eux. Dans l'ensemble, la pandémie a mis en évidence la vulnérabilité de nombreux travailleurs agricoles migrants face à l'exploitation, à la pauvreté et à l'insécurité

⁴ UNICEF, OMS et Banque mondiale, *Joint Child Malnutrition Estimates*, édition de 2021.

⁵ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020* et *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021*.

⁶ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021*.

⁷ UNICEF, « L'avenir de 370 millions d'enfants menacé la suppression des repas scolaires liée à la fermeture des écoles – UNICEF et PAM » (28 avril 2020) ; UNICEF, « An additional 6.7 million children under 5 could suffer from wasting this year due to COVID-19 » (Quelque 6,7 millions d'enfants supplémentaires pourraient souffrir d'émaciation cette année en raison de la pandémie de COVID-19) (29 juillet 2020).

⁸ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021 : transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous* (2021).

alimentaire, ainsi que leur faible protection et leurs perspectives limitées de formation professionnelle.

9. Les perturbations commerciales ont exacerbé les risques liés à la sécurité alimentaire. Les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires augmentent. Pour les importateurs nets de produits alimentaires, le risque d'insécurité alimentaire s'accroît en période de crise. Il est nécessaire de coordonner les politiques multilatérales relatives au commerce agricole pour promouvoir un ensemble de politiques de relance post-COVID-19 en faveur des pays en situation d'insécurité alimentaire et ainsi répondre aux besoins locaux en matière de production et de consommation alimentaires. Investir dans le stockage, le refroidissement et le transport des aliments aide à réduire les problèmes de sécurité sanitaire et les pertes de nourriture pendant les interruptions.

10. Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture peuvent réduire l'insécurité alimentaire en fournissant des aliments nutritifs aux populations vulnérables, notamment dans les petits États insulaires en développement et les pays à faible revenu et à déficit vivrier. La reprise peut accélérer la mise en œuvre des engagements qui ont été pris en faveur d'une « transformation bleue ». Elle passera par une intensification durable de l'aquaculture, une gestion efficace des pêches et une amélioration des chaînes de valeur du poisson et sera appuyée par des cadres normatifs intégrés, des approches participatives et écosystémiques et des investissements à grande échelle.

11. Une croissance du secteur agroalimentaire profitant à tous permettrait de réduire l'extrême pauvreté et la faim, en particulier dans les zones rurales. Alors que les répercussions économiques et sociales de la crise de la COVID-19 continuent de se faire ressentir, on estime que celle-ci aura fait basculer entre 119 et 124 millions de personnes de plus dans la pauvreté en 2020 et entraîné une hausse du taux d'extrême pauvreté pour la première fois en une génération⁹. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, et on estime que 42 à 66 millions d'enfants supplémentaires pourraient sombrer dans l'extrême pauvreté¹⁰. Les femmes rurales des pays en développement voient leur capacité de générer des revenus et leur accès à des aliments nutritifs menacés, sans compter la charge de travail croissante et la montée de la violence fondée sur le genre.

12. La pandémie a considérablement perturbé le marché du travail en entraînant une augmentation du sous-emploi et du chômage. En ce qui concerne la croissance des heures de travail et de l'emploi, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a enregistré des taux négatifs (-4,4 % et -3,1 %, respectivement) au troisième trimestre de 2020. Les plus vulnérables sont touchés de manière disproportionnée par cette baisse¹¹. Malgré les mesures de soutien aux revenus dont ils ont bénéficié, les jeunes travailleurs, les femmes, les indépendants et les travailleurs peu et moyennement qualifiés ont été les plus durement frappés. La pandémie a ralenti les progrès accomplis en vue de l'élimination du travail des enfants dans les systèmes agroalimentaires du fait de ses conséquences sur les revenus et moyens de subsistance des familles. Avant la pandémie, 71 % des enfants travailleurs dans le monde étaient employés dans le secteur agricole.

13. Dans les systèmes agroalimentaires, les femmes occupent en majorité un emploi informel (en Afrique subsaharienne, 90 % des femmes travaillent dans le secteur

⁹ Voir [E/2021/58](#).

¹⁰ Organisation des Nations Unies, « Note de synthèse : L'impact de la COVID-19 sur les enfants », 15 avril 2020.

¹¹ Organisation internationale du Travail (OIT), « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », septième édition, 25 janvier 2021.

informel). Elles ont été considérablement lésées par les mesures de confinement et autres mesures de riposte contre la COVID-19¹². La part disproportionnée des soins et travaux domestiques non rémunérés que les femmes assument reste sous-évaluée et réduit leur capacité de créer des revenus. Appuyer le rôle vital que les femmes, en particulier celles des zones rurales, jouent en tant qu'agricultrices, travailleuses, prestataires de soins, entrepreneuses, animatrices de collectivité et premières intervenantes dans les situations de crise peut contribuer à la réalisation du droit à l'alimentation, à la sécurité alimentaire et à la nutrition pour les ménages et les communautés.

14. Dans le contexte de la pandémie, les jeunes sont aux prises avec des difficultés particulières en raison de leur niveau élevé de chômage structurel, de sous-emploi et d'emploi dans le secteur informel. Ils sont souvent les premiers à perdre leur travail. Selon les estimations, quelque 23,8 millions d'enfants et de jeunes supplémentaires (du préscolaire au tertiaire) pourraient abandonner leur scolarité ou se voir priver d'un accès à l'éducation en 2021 du seul fait de l'impact économique de la pandémie¹³. Il est essentiel de mobiliser les jeunes, en particulier les jeunes agriculteurs, et d'investir dans les nouvelles technologies si l'on veut améliorer la situation.

15. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe forme le socle des efforts visant à prévenir et à réduire les effets des catastrophes, mais les progrès demeurent insuffisants. Entre 2008 et 2018, les cultures vivrières, l'élevage de bétail, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture ont absorbé 26 % de l'impact global des catastrophes de moyenne à grande ampleur dues à des aléas naturels dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire inférieur¹⁴. Comme suite à ces catastrophes, environ 108,5 milliards de dollars ont été perdus en raison de la baisse de la production végétale et animale dans ces pays¹⁵. Les changements climatiques accroissent la fréquence et la gravité des phénomènes climatiques, qui ont des effets disproportionnés sur les femmes et les groupes vulnérables.

16. La fragilité, les conflits et la violence ainsi que les risques d'inflation élevée, de baisse de la production alimentaire, de diminution des envois de fonds et de blocage des itinéraires commerciaux ont une incidence directe sur les progrès réalisés en vue de mettre fin à l'extrême pauvreté et d'éliminer la faim, tant dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu intermédiaire. La sous-alimentation et l'insécurité alimentaire devraient rester élevées dans les pays les plus pauvres et les pays touchés par des conflits. Pour accélérer la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable, il faudra redoubler d'efforts pour favoriser les interactions entre les domaines de l'action humanitaire, du développement et la paix. Cela exigera un engagement accru en faveur de solutions inclusives passant par le dialogue, une adaptation des politiques macroéconomiques, une réforme institutionnelle des fonctions essentielles de l'État et l'adoption de politiques de redistribution, l'objectif étant de sauver des vies et de préserver les acquis obtenus en matière de développement.

17. La population mondiale devrait passer de 7,8 milliards d'habitants en 2020 à 9,7 milliards en 2050, même si les tendances varient considérablement d'une région à l'autre. La croissance la plus rapide est prévue en Afrique subsaharienne et la plus lente en Asie et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La croissance combinée de l'Europe et de l'Amérique du Nord réunies devrait quant à elle rester

¹² OIT, *Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique*, 3^e éd. (Genève, 2018).

¹³ Organisation des Nations Unies, note de synthèse : « L'éducation en temps de COVID-19 et après », août 2020.

¹⁴ FAO, *The Impact of Disasters and Crises on Agriculture and Food Security* (Rome, 2021).

¹⁵ Ibid.

relativement inchangée¹⁶. Compte tenu de l'accroissement démographique rapide et des niveaux élevés d'urbanisation, des moyens innovants doivent être déployés pour transformer les systèmes agroalimentaires. L'objectif est de fournir des aliments nutritifs à une population croissante, conformément aux engagements pris dans le Programme 2030 et l'Accord de Paris. Il est urgent de mieux comprendre les besoins des groupes vulnérables tels que les migrants et les réfugiés si l'on veut concevoir et mettre en œuvre des politiques tenant compte de ces besoins.

18. Les zones urbaines ont un rôle clef à jouer dans la transformation des systèmes agroalimentaires, étant donné que la modification des régimes alimentaires urbains peut entraîner d'autres changements ailleurs. Les villes consomment jusqu'à 70 % de l'approvisionnement alimentaire, sont responsables de 70 % des déchets mondiaux et sont de plus en plus touchées par la malnutrition sous ses multiples formes. Les consommateurs de denrées alimentaires dans les zones urbaines peuvent contribuer à façonner des systèmes agroalimentaires plus durables en exigeant de plus en plus des régimes alimentaires sains, conformément à l'objectif de développement durable n° 11. Les gouvernements municipaux, les conseils chargés des politiques alimentaires et les mécanismes multipartites analogues aux niveaux municipal, territorial et régional ont également un rôle à jouer du fait de leur efficacité avérée s'agissant d'identifier et de mettre en relation les acteurs du système alimentaire, de faciliter la collaboration et la coordination et de rechercher des solutions innovantes et locales.

19. Les approches territoriales peuvent aider à exploiter le plein potentiel des liens entre zones urbaines et zones rurales aux fins de la mise en place de systèmes agroalimentaires durables. D'ici à 2030, 3,4 milliards de personnes vivront en milieu rural, mais la grande majorité d'entre elles vivront à proximité d'un centre urbain. Les centres urbains de petite taille et de taille moyenne abriteront de plus en plus des éléments importants du système agroalimentaire, tels que les petites et moyennes entreprises qui apportent une valeur ajoutée à la production, à la transformation et à la distribution des aliments, contribuant ainsi au développement des systèmes agroalimentaires locaux ou régionaux. Un appui à la production alimentaire locale et familiale durable, la promotion d'agro-industries durables et l'amélioration des infrastructures reliant les zones rurales aux petites villes profiteraient aux populations rurales. Les liens entre les villes et les campagnes peuvent aider à mieux protéger la biodiversité dans la mesure où ils permettent une consommation alimentaire urbaine durable et une gouvernance des paysages terrestres et marins.

20. La biodiversité est indispensable à la sécurité alimentaire, au développement durable et aux services écosystémiques essentiels, car une plus grande biodiversité confère une meilleure résilience face aux changements climatiques et à d'autres chocs. Elle fait également partie intégrante de la production alimentaire, dans la mesure où elle assure la pollinisation, le cycle des nutriments et la lutte contre les ravageurs et peut réduire le besoin d'intrants externes coûteux ou nuisibles à l'environnement. Les progrès réalisés au cours de la dernière décennie ont été insuffisants s'agissant de l'élimination et de la réforme des subventions et autres mesures incitatives qui encouragent les activités potentiellement nuisibles pour la biodiversité ainsi que de la mise en place d'incitations positives qui favorisent la préservation de la diversité biologique. Ces dernières années, on a élargi les initiatives visant à promouvoir l'agriculture, la sylviculture et l'aquaculture durables, notamment en facilitant les approches agroécologiques conduites par les agriculteurs et en prenant conscience du fait que les agriculteurs, les éleveurs, les habitants des forêts, les pêcheurs et les populations autochtones sont tous des gestionnaires et des

¹⁶ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects 2019*.

gardiens de la biodiversité. La diversité biologique continue de décliner dans les paysages exploités aux fins de la production d'aliments et de bois. La production alimentaire et agricole reste l'une des principales causes de la perte de biodiversité dans le monde.

21. La pandémie a mis encore davantage en évidence la fragilité des équilibres naturels, qui est due à la gestion non durable des ressources et à la dégradation des habitats et des écosystèmes. Cette fragilité tient en partie aux systèmes agroalimentaires. Il ressort des données disponibles que la dégradation des écosystèmes et la modification du paysage augmentent le risque de transmission des maladies des animaux sauvages aux humains. La transformation du paysage et la perte de biodiversité vont de pair avec des changements majeurs dans l'écologie des agents pathogènes et des espèces sauvages que ces derniers utilisent comme hôtes et réservoirs. En conséquence, les schémas épidémiologiques évoluent. Les modifications paysagères et la perte de biodiversité qui y est associée pourraient affaiblir « l'effet de dilution », c'est-à-dire la capacité des communautés riches en espèces de réguler les niveaux d'infection et les maladies.

22. Une utilisation plus durable de l'eau douce et de l'eau de pluie dans l'agriculture, qui représentent plus de 70 % des prélèvements mondiaux d'eau, est nécessaire pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable¹⁷. À l'heure actuelle, quelque 2,2 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable et 3 milliards ne disposent d'aucune installation de base destinée au lavage des mains. Ce manque d'accès limite les moyens permettant de minimiser la propagation des maladies, dont la COVID-19¹⁸. Quelque 1,2 milliard de personnes, soit environ un sixième de la population mondiale, vivent dans des zones agricoles qui connaissent des niveaux très élevés de pénurie d'eau¹⁹. Au cours des deux dernières décennies, alors que la population augmentait, la quantité annuelle de ressources en eau douce disponibles par personne a diminué de plus de 20 %. La concurrence pour l'accès à l'eau alimente les tensions et les conflits, ce qui exacerbe encore les inégalités d'accès à l'eau, notamment pour les populations vulnérables.

IV. Débat thématique : vers une reprise verte inclusive – mesures visant à promouvoir la résilience et à apporter des changements en profondeur en vue de parvenir à des systèmes agroalimentaires plus durables

1. Réorientations stratégiques destinées à promouvoir la sécurité alimentaire et l'accès à des aliments nutritifs

23. Comme souligné dans le *Rapport mondial sur le développement durable 2019*, la transition vers des systèmes agroalimentaires durables peut avoir des retombées positives dans tous les secteurs et accélérer la réalisation de multiples cibles associées aux objectifs de développement durable. Une analyse minutieuse des liens à exploiter et des arbitrages à faire peut aider à réaliser cette transformation, car les systèmes agroalimentaires interagissent notamment avec les systèmes économiques, sanitaires, énergétiques, environnementaux et de gouvernance. Les mesures prises pour susciter

¹⁷ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (Rome, 2020).

¹⁸ OMS et UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2017 : Gros plan sur les inégalités* (2019).

¹⁹ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020*.

des avancées dans un domaine peuvent favoriser ou entraver les progrès réalisés dans d'autres.

24. Les activités menées dans le cadre de la riposte à la pandémie offrent la possibilité de reconstruire les systèmes agroalimentaires en mieux moyennant des portefeuilles de mesures et d'investissements visant à atténuer les obstacles qui empêchent les populations d'avoir accès à des aliments nutritifs (obstacles qui ont été accentués par la crise) tout en renforçant la résilience face aux futures pandémies et catastrophes. Pour s'attaquer aux principales causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition qui existaient déjà avant la pandémie de COVID-19 et atténuer les conséquences de la crise, il pourrait s'avérer nécessaire de mener des interventions coordonnées à court, moyen et long terme. Il faudrait notamment :

a) promouvoir des politiques commerciales et fiscales permettant d'éviter toute distorsion et perturbation des échanges mondiaux et régionaux tout en favorisant un accès sûr à une alimentation saine et abordable ;

b) s'attaquer aux principaux goulets d'étranglement logistiques dans les chaînes de valeur alimentaires afin d'éviter toute flambée injustifiée des prix des produits de base, de sorte que des aliments abordables, diversifiés, sûrs et nutritifs restent accessibles ;

c) mieux accompagner les petits producteurs, les petites et moyennes entreprises et les travailleurs de la chaîne de valeur agroalimentaire afin d'accroître durablement leur productivité, leurs revenus et leurs recettes, de renforcer la capacité d'innovation, de réduire les pertes alimentaires et de favoriser l'accès aux marchés, y compris par les circuits de commerce électronique ;

d) mettre en place des mesures et des incitations afin de faciliter la création d'emplois décents et l'acquisition des compétences recherchées ;

e) étendre et améliorer l'assistance alimentaire d'urgence et les programmes de protection sociale pour garantir aux personnes pauvres et aux ménages vulnérables des moyens de subsistance et un accès à une alimentation suffisante et nutritive.

25. Les mesures à plus long terme visant à transformer les systèmes agroalimentaires devraient être axées sur la baisse du coût des aliments nutritifs et des régimes alimentaires sains. Elles devraient également avoir pour objectif d'améliorer l'efficacité du stockage, de la transformation, du conditionnement, de la distribution et de la commercialisation des aliments et de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture. Il convient d'adopter des politiques qui encouragent les changements de comportement, comme la réduction de la consommation de viande et de poisson dans certaines régions au moyen de l'étiquetage des aliments et de taxes bien ciblées. Une plus grande attention doit également être accordée aux résultats nutritionnels des chaînes de valeur, à la réglementation relative à la commercialisation dans l'industrie alimentaire, à un étiquetage des aliments qui éclairent les consommateurs et à l'éducation en matière de nutrition.

26. Il est essentiel de soutenir les agriculteurs avec des moyens techniques qui leur permettent de produire leurs cultures de manière durable et, partant, de protéger l'environnement, de générer des revenus et de créer une équité sociale. Les mesures prises pour y parvenir peuvent être adaptées aux contextes, capacités et cadres d'orientation locaux afin de renforcer la résilience face aux chocs, aux changements climatiques, aux ravageurs et aux maladies, ainsi qu'à l'évolution des dynamiques du marché et des préférences des consommateurs. Par exemple, les techniques nucléaires et autres techniques connexes ont permis à certains pays de recourir à des pratiques agricoles durables et adaptées au climat qui contribuent à préserver la santé des sols et la biodiversité et à accroître la diversité génétique des cultures.

2. Exemples d'investissements positifs et de changements stratégiques favorisant la mise en place de systèmes agroalimentaires verts tout en ayant des retombées positives pour le Programme 2030 dans son ensemble

27. En période de crise, il importe de prendre des mesures d'intervention et de relèvement à plus long terme axées en priorité sur les personnes les plus vulnérables. L'ouverture de nouvelles lignes de crédit, les filets de sécurité, les aides au revenu et les programmes de distribution alimentaire, entre autres mesures, sont autant d'initiatives qui devraient être amplifiées et s'adresser aux plus démunis, non seulement parce qu'il s'agit des plus nécessiteux, mais aussi parce que cela stimulerait la demande et atténuerait ainsi les effets négatifs de la COVID-19 sur l'économie.

28. Offrir aux femmes, aux petits producteurs et aux entreprises rurales un meilleur accès au financement peut être un moyen de soutenir la reprise et de donner des moyens d'action aux plus vulnérables. Différentes solutions sont envisageables pour y parvenir, comme un accès préférentiel au crédit et aux mécanismes d'épargne et de prêt, des taux d'intérêt plus bas pour les femmes et des mesures incitant à accorder des crédits aux petits exploitants. L'offre de crédit dans les zones mal desservies pourrait être améliorée moyennant une extension des services financiers, par exemple à l'aide des technologies financières numériques. Le fait d'offrir aux femmes un accès à la terre et aux ressources productives et de leur en donner la maîtrise est non seulement très utile pour parvenir à la sécurité alimentaire et à des moyens d'existence durables, mais également indispensable si l'on veut encourager les contributions et l'autonomisation des femmes.

29. On pourrait en outre promouvoir les pratiques intégrées de passation des marchés publics et de distribution alimentaire (comme les programmes d'aide alimentaire et d'alimentation scolaire, en ce qui concerne les institutions publiques) de sorte à garantir une demande continue et structurée des produits et services fournis par les petits producteurs et les entreprises rurales. La mise en place d'un commerce électronique agricole et la promotion de la numérisation et de l'accès aux technologies pourraient constituer une voie prometteuse pour le rajeunissement des zones rurales.

30. Il est nécessaire de renforcer les capacités dans les domaines de la production alimentaire, de la sécurité et de l'hygiène, de l'assurance qualité, du conditionnement et de la recherche et du développement. Cela pourrait conduire à une utilisation plus efficace des matières, de l'eau et de l'énergie et donner lieu à une utilisation adaptée des énergies renouvelables dans l'agriculture et la production alimentaire tout en améliorant la sécurité de la production. Les mesures prises doivent notamment permettre aux petites et moyennes entreprises d'adopter des méthodes favorisant une meilleure utilisation des ressources et d'investir dans les énergies renouvelables.

31. D'importantes possibilités s'offrent aux petits producteurs des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en matière de transformation numérique, de mécanisation et d'agriculture de précision. Tirer parti de ces possibilités permettrait d'accroître l'efficacité de la production agricole et d'élargir les services consultatifs, d'améliorer la connectivité et les liens commerciaux avec les acteurs de la chaîne de valeur et, partant, de promouvoir des emplois décents et de meilleurs moyens de subsistance. La mécanisation contribue à améliorer l'efficacité du stockage et de la transformation, entre autres, des denrées périssables telles que les fruits et les légumes, ce qui permet de réduire les pertes alimentaires et d'accroître les revenus des agriculteurs en leur permettant de mieux planifier leurs ventes et d'obtenir ainsi des prix rémunérateurs.

32. Les mesures intégrées d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sont à l'évidence nécessaires et offrent une excellente occasion d'obtenir de nombreuses retombées positives. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement de systèmes agroalimentaires et de moyens de subsistance plus résilients contribueraient à réduire la pauvreté et la faim. L'action climatique, qui vise à faciliter une reprise verte et résiliente dans les systèmes agroalimentaires après la pandémie, devrait encourager l'adoption de solutions bénéfiques pour la nature permettant une gestion intégrée des terres, de l'eau, des parasites et des cultures. Par exemple, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes considère la bioéconomie comme un secteur stratégique moteur d'un développement plus durable pour la région et d'innovations telles que les engrais microbiens et les bactéries favorisant la croissance des plantes. Il faut prendre des mesures pour encourager l'adoption de pratiques plus durables, notamment dans l'agroécologie, l'agroforesterie et les systèmes sylvopastoraux, et développer des chaînes de valeur alimentaires durables, neutres sur le plan climatique et résilientes.

33. Pour progresser sur la voie de la relance verte, il faut créer une dynamique en faveur d'un ralentissement de la déforestation et de la dégradation des forêts et empêcher l'intrusion de tiers sur les terres des peuples autochtones. Les programmes nationaux devraient avoir pour double objectif de réduire la pauvreté et de protéger l'environnement, comme les programmes de travaux publics menés dans le domaine de la restauration et de la surveillance des forêts. Il faudrait également élargir les programmes de transfert en espèces en y intégrant le paiement pour services liés aux écosystèmes.

3. Renforcer la durabilité environnementale des systèmes agroalimentaires

34. Des mesures doivent être prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du système agroalimentaire, améliorer la qualité de l'eau et des sols ainsi que la santé des animaux et des plantes et réduire la perte de biodiversité, la destruction des écosystèmes, les pertes et le gaspillage de nourriture ainsi que la toxicité²⁰. Pour que ces mesures soient efficaces, il convient de mettre en place des politiques incitatives, d'accroître la disponibilité et la diffusion des recherches et des informations concernant les retombées bénéfiques des pratiques durables, de fournir de moyens et des services à tous les acteurs et de s'assurer de la pleine participation des producteurs alimentaires aux efforts menés. Il s'agit notamment :

a) d'aider les systèmes agricoles à respecter les pratiques de gestion recommandées, telles que la perturbation minimale des sols, le maintien d'une couverture organique permanente, la diversification des espèces, l'utilisation de variétés de semences adéquates et à haut rendement, la lutte intégrée contre les ravageurs, la nutrition des plantes par des sols sains et la gestion efficace des ressources en eau. À ces pratiques devraient s'ajouter l'intégration des pâturages, des arbres et du bétail dans les systèmes de production et l'utilisation d'une énergie et d'un équipement agricoles adéquats et appropriés ;

b) d'encourager les bonnes pratiques de gestion des terres et d'élevage pour améliorer le biote et la matière organique des sols, dont il est prouvé qu'ils augmentent la productivité des cultures, en élaborant une réglementation nationale en faveur d'une gestion saine des terres, en surveillant la santé des sols et en renforçant les capacités des chercheurs, des agents de vulgarisation et des agriculteurs ;

²⁰ FAO, « Sustainable food systems: concept and framework », 2018, disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/ca2079en/CA2079EN.pdf>.

c) d'investir dans des technologies de précision plus intelligentes pour l'irrigation et de promouvoir l'irrigation déficitaire et la réutilisation des eaux usées, tout en mettant fin aux subventions et autres mesures qui entraînent un gaspillage des ressources en eau ;

d) d'appuyer la mise en œuvre de mesures de protection phytosanitaire et de lutte intégrée contre les ravageurs, la production locale d'agents de lutte biologique, la mise en place d'une réglementation stricte des pesticides et la suppression des subventions aux pesticides ;

e) de promouvoir les initiatives multipartites visant à réduire le gaspillage des ressources foncières, des ressources en eau et des denrées alimentaires et de renforcer les liens entre les zones rurales, périurbaines et urbaines afin de réduire l'empreinte carbone et les pertes de nourriture. Lorsqu'elles peuvent être mises en pratique et sont économiquement viables, les techniques de pointe utilisées dans la production alimentaire locale, telles que l'hydroponie et l'agriculture verticale, peuvent aider à optimiser l'utilisation des ressources foncières et des ressources en eau limitées.

35. Les solutions fondées sur la nature présentent un intérêt particulier s'agissant de la gestion durable de la biodiversité et des sols et l'utilisation des ressources en eau dans l'agriculture dans un contexte de changements climatiques. En investissant dans ces solutions, on créera des emplois qui nécessiteront peu de formation et de qualifications, seront rapides à mettre en place et exigeront relativement peu de capitaux. Selon certaines estimations, la restauration de 150 millions d'hectares de terres agricoles dégradées permettrait de générer 85 milliards de dollars pour les économies nationales et locales et 30 à 40 milliards de dollars par an de revenus supplémentaires pour les petits exploitants, en plus d'améliorer la sécurité alimentaire d'environ 200 millions de personnes. En prévenant la perte de sol superficiel, on pourrait générer près de 1 000 milliards de dollars de bénéfices au cours des quinze prochaines années rien qu'en Afrique. Le coût de l'inaction équivaldrait au double de ce montant²¹.

36. L'agriculture respectueuse de l'environnement est une autre approche prometteuse de l'agriculture durable, fondée sur les principes de la couverture permanente et de la perturbation minimale des sols ainsi que de la diversification. Elle peut aider à renforcer la résilience des petits exploitants agricoles en améliorant la santé et la productivité des sols et en réduisant la dépendance de ces exploitants à l'égard des intrants chimiques. La mécanisation agricole durable, moyennant des machines telles que les semoirs de semis direct, a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des principes de l'agriculture respectueuse de l'environnement.

4. Maximiser les effets de synergie et minimiser les inconvénients des activités menées pour promouvoir la transformation des systèmes agroalimentaires

37. La transition vers des systèmes agroalimentaires durables crée des effets de synergie avec d'autres dimensions du développement durable. Il convient toutefois de repérer les éventuels inconvénients qui en découlent et de minimiser leurs effets. Une augmentation de la production agricole peut accroître les externalités environnementales. Pour garantir l'accès de tous à une alimentation suffisante, sûre

²¹ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, « Restored land, healthy people, green recovery: build forward better with land-centered solutions », 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://www.unccd.int/publications/restored-land-healthy-people-green-recovery-build-forward-better-land-centered>.

et nutritive, il faut notamment utiliser les ressources naturelles de manière plus rationnelle et réduire les pertes et le gaspillage de nourriture. Il ressort de l'expérience des pays que les politiques qui tiennent compte des écosystèmes et des services environnementaux contribuent à encourager les investissements dans les technologies et les approches permettant de protéger les écosystèmes. Les mesures de ce type doivent toutefois être prises de manière que les augmentations de prix ne limitent pas l'accès des pauvres aux produits alimentaires, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

38. Il faut également faire des compromis entre l'adoption de technologies permettant d'augmenter la productivité, d'une part, et l'emploi, d'autre part, étant donné que les techniques génératrices d'économies de main-d'œuvre peuvent réduire le pouvoir d'achat des pauvres, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Cette situation est exacerbée par les tendances observées dans le secteur manufacturier et le secteur des services, qui absorbaient traditionnellement une partie de la main-d'œuvre quittant le secteur agricole mais font aujourd'hui également face à une intensification du capital et des technologies de l'information (voir [E/CN.9/2021/2](#)). Des institutions du marché du travail solides et des investissements en vue de la requalification de la main-d'œuvre, aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines, sont notamment nécessaires pour améliorer les chances des travailleurs, leur garantir une rémunération équitable et des conditions de travail décentes et élargir leurs possibilités d'acquérir des revenus et leurs perspectives de transition. Il faudra également des systèmes fiscaux capables de capter et de retenir la valeur ajoutée au niveau local et de suivre les flux de revenus et de les assujettir à l'impôt, y compris les flux financiers illicites (voir [E/CN.9/2021/L.5](#)).

39. Des données géospatiales, biophysiques et socioéconomiques intégrées, associées à des techniques analytiques avancées et fondées sur des systèmes, peuvent aider à recenser et à évaluer les interactions et les compromis à faire entre des objectifs concurrents, ainsi qu'à engager des investissements et des mesures plus ciblés. Par exemple, la plateforme géospatiale de l'initiative Main dans la main permet aux pays de déterminer les domaines nécessitant des interventions ciblées, l'objectif étant de tirer parti du potentiel agricole pour éliminer la faim et la pauvreté et toutes les formes de malnutrition²². Des données ventilées par sexe, âge et handicap peuvent aider à élaborer des politiques tenant compte des questions de genre.

40. La transition vers des systèmes agroalimentaires durables exige une mobilisation de haut niveau, des décideurs résolus et des acteurs unis ayant la force et la détermination collectives nécessaires pour appuyer un programme de transformation. La gouvernance mondiale en matière d'alimentation et d'agriculture a un rôle essentiel à jouer dans la mesure où elle doit fournir des biens publics essentiels, notamment des données et des informations, garantir des institutions nationales et internationales inclusives et équitables qui impliquent toutes les parties prenantes et veiller à ce que les effets sociaux et environnementaux soient largement pris en compte dans les accords et cadres mondiaux et régionaux, notamment aux fins de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (voir [E/CN.9/2021/L.5](#)).

41. Il faut également adopter des approches intégrées dans les domaines de la santé et de l'environnement. L'approche « Une seule santé » prend en compte les liens qui existent entre la santé des personnes, des animaux (terrestres et aquatiques), des végétaux et de l'environnement de façon à protéger les systèmes agroalimentaires face à la multiplication des menaces et dangers nouveaux, notamment l'augmentation de la résistance aux antimicrobiens ainsi que des zoonoses et autres maladies animales

²² Disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/hih-geospatial-platform/fr/>.

transfrontières²³. Il est nécessaire d'intensifier, de financer et de suivre les efforts actuels. Consciente du fait que de nombreux pays ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire pour détecter ces maladies, l'Agence internationale de l'énergie atomique a lancé le projet d'action intégrée contre les zoonoses, qui offre aux pays la possibilité d'accéder à des formations, à des équipements et à des savoir-faire spécialisés aux fins de la mise en œuvre de techniques de détection et de diagnostic, ainsi que de faire partie d'un réseau mondial de laboratoires nationaux permettant de mener des activités coordonnées pour développer les capacités de recherche et renforcer, à l'échelle mondiale, l'état de préparation. Les solutions de mécanisation destinées aux éleveurs de bétail et de volaille peuvent également jouer un rôle important dans la prévention et la maîtrise des zoonoses en ce qu'elles aident à éliminer les agents pathogènes avec plus de fiabilité, à bloquer les voies de transmission et à renforcer la sécurité biologique.

42. Organisé en 2021 par le Secrétaire général dans le cadre de la décennie d'action en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030, le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires offre la possibilité de tirer parti du plein potentiel de la transformation des systèmes alimentaires pour atteindre les 17 objectifs de développement durable. Les préparatifs du Sommet, notamment les dialogues régionaux et nationaux, et la suite qui y est donnée offrent aux gouvernements et aux parties prenantes, avec l'appui de l'ensemble des entités des Nations Unies, une occasion unique :

- a) de renforcer la coopération et les nouvelles formes de gouvernance ;
- b) de faire en sorte que les décisions prises soient plus transparentes et tiennent compte des objectifs sociétaux ;
- c) de réduire l'échelle des modèles et des données factuelles, des niveaux mondial et régional aux niveaux national et territorial ;
- d) d'examiner les nouvelles propositions de transformation des systèmes alimentaires, d'évaluer leurs conséquences économiques, environnementales et sociales et de déterminer les possibilités qu'elles offrent de réduire les inconvénients et d'améliorer les retombées positives pour tous ;
- e) de mettre en place des dispositifs de gouvernance novateurs permettant de dégager un consensus autour des possibilités ouvertes et de mobiliser les acteurs concernés autour des mesures prioritaires à prendre pour opérer des changements en profondeur.

V. Moyens de mise en œuvre et initiatives de partenariat visant à accélérer les mesures porteuses de changement relatives à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 et des cibles essentielles énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Besoins d'investissement, accès aux marchés et questions de développement

43. La transformation des systèmes agroalimentaires repose sur des données et des faits, sur l'innovation et la technologie, sur la formation du capital humain et sur le

²³ Pour de plus amples informations sur l'approche « Une seule santé », voir : <https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/one-health>.

renforcement des capacités institutionnelles aux fins d'une meilleure gouvernance. Les évaluations participatives peuvent aider à organiser un dialogue au niveau national sur les politiques à mettre en place pour apporter les changements nécessaires à une meilleure durabilité, inclusivité et rentabilité des systèmes agroalimentaires dans toutes les dimensions, l'objectif étant d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, les emplois et les moyens de subsistance.

44. Le montant des fonds privés mobilisés au titre du financement public du développement est estimé à 1,4 milliard de dollars par an pour le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (moyenne de 2017-2018). Cela ne représente que 3,3 % du total des capitaux privés mobilisés par le biais du financement mixte pour l'ensemble des secteurs, ce qui laisse beaucoup de marge pour un accroissement de ce financement dans le secteur agroalimentaire²⁴. De même, selon les estimations du Global Impact Investing Network, le secteur de l'alimentation et de l'agriculture ne représentait que 9 % du total des actifs sous gestion des investisseurs à impact²⁵.

45. L'agriculture est actuellement le secteur économique où le niveau d'adoption des technologies numériques est le plus faible. Pourtant, les nouvelles technologies numériques offrent d'immenses perspectives de transformation pour les systèmes agroalimentaires. La transformation numérique peut accroître la production et la productivité du secteur agricole, aider celui-ci à s'adapter aux effets des changements climatiques et à les atténuer et améliorer les systèmes d'alerte précoce sur les ravageurs et les maladies des plantes et des animaux. Elle peut encourager une utilisation plus efficace des ressources naturelles, réduire les risques rencontrés dans le secteur agricole et améliorer sa résilience ainsi que renforcer l'intégration des petits producteurs dans les marchés, par exemple en leur permettant d'atteindre les consommateurs au moyen du commerce électronique²⁶.

46. Toutefois, l'utilisation des technologies numériques par les petits producteurs est entravée par le fossé numérique. Il est nécessaire de renforcer les capacités et les compétences des travailleurs et des producteurs pour éviter de les priver de perspectives économiques et d'accroître les inégalités²⁷. En outre, la fracture numérique entre les genres constitue un obstacle à l'égalité d'accès des femmes aux technologies et aux avantages qui y sont liés, ce qui peut avoir une incidence sur la productivité, la rentabilité et l'accès à la nutrition, en plus d'aggraver les inégalités entre les hommes et les femmes si celles-ci ne contribuent pas à l'élaboration des technologies et n'ont pas un meilleur accès à l'éducation et aux emplois dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.

47. La majorité des initiatives numériques actuelles sont financées par des donateurs, souvent éparses, soumises à des échéances et dépourvues de modèles commerciaux entièrement viables. Pour en tirer le meilleur parti, il faudra rendre ces technologies attrayantes pour les petits producteurs et permettre à ceux-ci de les

²⁴ Pour de plus amples informations, voir : <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/mobilisation.htm>.

²⁵ Global Impact Investing Network, « Annual impact investor survey 2020 », disponible à l'adresse suivante : <https://thegiin.org/assets/GIIN%20Annual%20Impact%20Investor%20Survey%202020.pdf>.

²⁶ Banque mondiale, « Future of food: harnessing digital technologies to improve food system outcomes », 2019.

²⁷ Centre technique de coopération agricole et rurale, « The digitization of African agriculture », juin 2019 ; FAO, « Realizing the potential of digitalization to improve the agrifood system », note de cadrage, 2020 ; GSM Association, « State of the industry report on mobile money », 2019 ; Banque mondiale, « Future of food: harnessing digital technologies to improve food system outcomes », avril 2019 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, « Ne laisser personne de côté à l'ère du numérique », février 2020.

exploiter en remédiant aux défaillances et échecs bien connus du marché et des politiques et en promouvant des solutions numériques locales et adaptées au contexte (par opposition aux solutions toutes faites) moyennant des contrôles de faisabilité rigoureux et fiables effectués par des tiers²⁸. Ces efforts devraient être facilités par d'importants investissements publics et privés ciblés ainsi que par des politiques en faveur de la mise en de place de registres informatisés des agriculteurs, de l'alphabétisation numérique, de la desserte en milieu rural et d'une amélioration des cadres réglementaires et incitatifs. Par exemple, le projet « Villages intelligents » de l'Union internationale des télécommunications donne aux communautés rurales défavorisées les moyens d'accéder aux infrastructures et aux services numériques de base, lesquels permettent aux agriculteurs de recevoir des conseils et des informations pratiques pour améliorer leurs pratiques en matière de gestion du bétail et d'être sensibilisés aux marchés²⁹.

48. Au moyen des investissements réalisés, il faudra s'employer à renforcer et à appuyer la contribution apportée au secteur agricole par les femmes rurales et les agricultrices, y compris les petites exploitantes, en leur garantissant l'égalité d'accès aux technologies agricoles, aux investissements et aux innovations dans le domaine de la production et de la distribution agricoles à petite échelle, le but étant d'améliorer leur capacité productive, leurs revenus et leur pouvoir de résilience tout en remédiant aux failles et en surmontant les obstacles qui entravent la commercialisation de leurs produits agricoles sur les marchés locaux, régionaux et internationaux³⁰.

49. Des mesures de protection sociale sous forme de transferts en espèces ou d'aide alimentaire sont également nécessaires, notamment des subventions et des prêts à taux bonifiés qui soutiennent directement les femmes entrepreneures et commerçantes du secteur informel et aident à maintenir les services de garde d'enfants pendant les périodes de confinement de sorte à réduire la charge de travail non rémunérée que représentent les soins à la famille. Il est vital que les mesures de stimulation et de relance économique bénéficient aussi bien aux zones rurales qu'au milieu urbain³¹.

50. Au niveau régional, la participation du secteur privé, en particulier dans la production et la transformation durables des aliments aux fins du développement d'industries alimentaires régionales rentables, durables et inclusives, le plaidoyer en faveur d'une plus grande libéralisation du commerce des denrées alimentaires et la mise en place d'un système de suivi du prix des aliments, de la production alimentaire, des possibilités d'exportation et de l'accès aux marchés pourraient contribuer à l'instauration de la sécurité alimentaire et renforcer les moyens de subsistance et l'accès à des aliments nutritifs.

2. Initiatives mondiales de partenariat visant à accélérer les activités porteuses de changement

51. En décembre 2021, le Gouvernement japonais accueillera le Sommet de Tokyo sur la nutrition pour la croissance, au cours duquel les participants devront présenter des engagements financiers, politiques, programmatiques et d'impact en faveur du

²⁸ FAO, « Realizing the potential of digitalization to improve the agrifood system », note de cadrage, 2020 ; Banque mondiale, « Future of food: harnessing digital technologies to improve food system outcomes », avril 2019.

²⁹ Union internationale des télécommunications, « Guide pour la création de villages intelligents : le modèle du Niger », 2020.

³⁰ Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme à sa soixante et unième session, 2017, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/fr/csw/outcomes>.

³¹ ONU-Femmes et PNUD, base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker, accessible à l'adresse suivante : <https://data.undp.org/gendertracker/>.

programme d'action pour la nutrition dans l'optique d'atteindre les objectifs mondiaux en la matière et de mettre fin à toutes les formes de malnutrition. Le Sommet sera axé sur trois domaines : la santé – faire de la nutrition une partie intégrante de la couverture sanitaire universelle ; l'alimentation – mettre en place des systèmes alimentaires qui favorisent un régime alimentaire sain et une bonne nutrition ; la résilience – lutter efficacement contre la malnutrition dans les contextes précaires et les zones touchées par des conflits³².

52. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), des consultations ont été tenues en 2020 afin de recueillir l'avis des États Membres et d'acteurs non étatiques sur les progrès réalisés, les obstacles rencontrés et les lacunes recensées pendant la première moitié de la Décennie d'action, de 2016 à 2020. Il ressort des conclusions préliminaires que les systèmes agroalimentaires durables et résilients jouent un rôle essentiel dans la promotion d'une alimentation saine et d'une meilleure nutrition. Dans leurs rapports, les parties consultées ont souligné l'importance de l'agroécologie et de la biodiversité, l'intérêt des questions de durabilité dans les recommandations nationales en matière d'alimentation et de nutrition, l'utilité des mesures destinées à réduire les pertes et le gaspillage de nourriture et le mérite de l'action visant à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement de produits alimentaires dans les zones touchées par des crises. Les gouvernements ont accéléré les mesures visant à réduire ou à éliminer les acides gras trans produits de façon industrielle et l'industrie alimentaire s'est engagée dans une démarche volontaire ou obligatoire de reformulation des aliments transformés afin de réduire leur teneur en sel³³.

53. Initiative de partenariat mondial à laquelle participent près de 1 600 acteurs, dont 950 organisations d'agriculteurs, la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale a pour objectif d'instaurer un environnement propice à la promotion des politiques, des investissements et des connaissances en faveur des exploitants familiaux. Les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), les organisations de producteurs et d'autres parties prenantes travaillent de concert pour faciliter la conception et la mise en œuvre de cadres d'action nationaux et régionaux en faveur des exploitants familiaux. À ce jour, 51 pays participent à la mise en œuvre de la Décennie, dont 7 pays qui ont déjà adopté des plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale³⁴.

54. Contribuant de manière substantielle à la sécurité alimentaire et à la nutrition, l'océan pourrait jouer un rôle encore plus important dans le système alimentaire mondial. La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable³⁵ appuiera le renforcement des capacités et favorisera la création de partenariats porteurs de changement afin de produire des connaissances qui serviront à élaborer des solutions novatrices et à prendre des décisions rationnelles, l'objectif étant d'optimiser le rôle de l'océan de sorte qu'il puisse nourrir la population mondiale de manière durable, compte tenu de l'évolution des conditions

³² Voir <https://nutritionforgrowth.org/wp-content/uploads/2020/12/N4G-Vision-and-Roadmap.pdf> et <https://nutritionforgrowth.org/events/>.

³³ Organisation des Nations Unies, Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, document prospectif relatif à l'examen à mi-parcours, disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/nutrition/sites/www.un.org.nutrition/files/general/pdf/foresight_paper_mid-term_review_nutrition_decade_fr.pdf.

³⁴ Les sept pays en question sont le Costa Rica, la Gambie, l'Indonésie, le Népal, le Panama, le Pérou et la République dominicaine.

³⁵ Pour de plus amples informations, voir : <https://www.oceandecade.org/>.

environnementales, sociales et climatiques, et de parvenir à un océan productif qui concourt à une production alimentaire aquatique durable.

55. En réponse à la pandémie, les ministres de l'agriculture du Groupe des Vingt (G20) se sont réunis en avril et en septembre 2020 et se sont engagés à maintenir le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales et à éviter toute restriction injustifiée au commerce international de produits alimentaires et agricoles. Assurant la présidence du G20 en 2021, l'Italie a continué à consacrer son attention à la résilience du secteur agricole dans le contexte de la pandémie actuelle de COVID-19. Elle accorde en outre une attention particulière à la sécurité alimentaire mondiale. Les ministres de l'agriculture du G20 se réuniront les 17 et 18 septembre 2021 à Florence (Italie).

56. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a récemment approuvé les directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, dont l'objectif est d'appuyer les mesures porteuses de changement qui favorisent la mise en place de systèmes alimentaires plus durables propres à garantir la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition pour tous³⁶. Il a récemment élaboré des recommandations en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices et entamera bientôt des consultations aux fins de l'élaboration de directives volontaires sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles³⁷. Le Groupe d'experts de haut niveau du Comité a mis au point un document de synthèse relatif aux impacts de la pandémie sur la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale³⁸. Le Comité participe également aux initiatives du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en faisant connaître l'utilité de ses processus inclusifs et documents stratégiques. Ses futurs travaux porteront notamment sur des domaines thématiques tels que la participation des jeunes et leur emploi dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, la collecte et l'analyse des données et la réduction des inégalités.

57. Les alliances parlementaires contribuent grandement à l'élaboration de lois et de politiques publiques efficaces dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition et participent de ce fait à l'instauration d'un environnement propice à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2. Au moment de l'établissement du présent rapport, on comptait plus de 45 alliances parlementaires dans le monde. Plus de 30 lois sur la sécurité alimentaire et la nutrition ont été adoptées par des parlements nationaux et des lois-cadres ont été élaborées par des parlements régionaux avec l'appui de la FAO. Parmi les lois élaborées dans le cadre des activités nationales de lutte contre la COVID-19, on peut citer celles visant à garantir aux petits exploitants une aide et une protection sociale pour lutter contre la faim causée par la pandémie. La FAO organise des dialogues parlementaires régionaux et interrégionaux sur les mesures législatives prises pour combattre les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

58. Coordonné par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Plan de développement global pour l'Amérique centrale prévoit des

³⁶ Comité de la sécurité alimentaire mondiale, « Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition », disponible à l'adresse suivante : http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs2021/Documents/CFS_VGs_Food_Systems_and_Nutrition_Strategy_FR.pdf.

³⁷ Comité de la sécurité alimentaire mondiale, quarante-huitième session, « Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence », 4 juin 2021, disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/ng232fr/ng232fr.pdf>.

³⁸ Comité de la sécurité alimentaire mondiale, « Impacts de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition : élaborer des mesures efficaces pour lutter contre la pandémie de faim et de malnutrition », 2020, disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/cb1000fr/cb1000fr.pdf>.

initiatives axées sur l'agriculture et les systèmes alimentaires, menées en partenariat avec la FAO et les Gouvernements participants (El Salvador, Guatemala, Honduras et Mexique), dont le but est de remédier aux causes structurelles de la migration internationale. Les initiatives engagées dans le cadre de ce plan visent à promouvoir le développement rural durable dans les territoires marqués par des niveaux élevés de pauvreté et d'émigration et relie de ce fait les questions de mobilité humaine à celles relatives aux systèmes alimentaires.

59. Par l'intermédiaire du Centre pour la mécanisation agricole durable, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique appuie les activités destinées à promouvoir la mécanisation agricole durable en partenariat avec un large éventail de parties prenantes telles que les décideurs politiques, le secteur privé et les jeunes. Parmi ces activités, on peut citer l'élaboration de stratégies nationales de mécanisation agricole, l'échange de connaissances et la constitution de réseaux réunissant des groupements de constructeurs du machinisme agricole, la mise en place de stations d'essai réservées aux machines agricoles et la mobilisation d'instituts de recherche et d'établissements universitaires. Le renforcement des capacités des parties prenantes nationales et l'adoption des normes régionales harmonisées ont facilité l'adoption de machines agricoles sûres, efficaces et respectueuses de l'environnement.

60. La réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 dans les pays en situation de crise alimentaire s'avère particulièrement difficile. Une action concertée des parties prenantes dans les domaines étroitement liés que sont l'aide humanitaire, le développement et la paix est nécessaire si l'on veut accélérer les mesures porteuses de changement relatives à ces domaines. Le Réseau mondial contre les crises alimentaires offre un cadre de coordination cohérent permettant de promouvoir l'action collective menée en vue d'une utilisation plus efficace des ressources, l'idée étant de prévenir les crises alimentaires, de s'y préparer et de pouvoir y faire face et, à terme, d'obtenir des résultats collectifs à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2. Il s'efforce à cette fin de remédier aux problèmes de fond qui pèsent sur le secteur agricole et les systèmes alimentaires en œuvrant aux niveaux mondial, régional et national à la réalisation de trois objectifs interdépendants : a) améliorer la compréhension des situations de crise alimentaire ; b) tirer parti des investissements stratégiques effectués dans les domaines de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ; c) renforcer la coordination avec les acteurs au-delà du secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

61. Le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes et l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes ont appuyé des initiatives régionales et nationales destinées à promouvoir l'emploi des jeunes. L'initiative « Opportunities for Youth in Africa » de la FAO et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel³⁹ vise à accélérer la création d'emplois dans le secteur agroalimentaire. Elle encourage les jeunes à créer des entreprises dans l'industrie agricole afin de favoriser la participation compétitive de l'Afrique dans les chaînes de valeur agricoles mondiales.

62. L'Année internationale de l'élimination du travail des enfants (2021) a pour objectif de promouvoir une dynamique mondiale en faveur de l'élimination du travail des enfants, objectif qui doit être pris en compte dans les programmes agricoles et nutritionnels. Le Partenariat international de coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture participe à des dialogues stratégiques, organise des initiatives de

³⁹ FAO et PNUD, « Opportunities for youth in Africa: accelerating jobs creation in agriculture and agribusiness », disponible à l'adresse suivante : https://open.unido.org/api/documents/17070331/download/24March_EB_Revised_190143_ProDoc%20-%20Opportunities%20for%20Youth%20in%20Africa_FIN....pdf.

plaidoyer et de sensibilisation et mène des activités de renforcement des capacités à l'échelle nationale pour aider les principaux acteurs du secteur agricole à prendre en compte cette dimension dans les politiques et les programmes nationaux, les services de vulgarisation et les activités de suivi. Une manifestation mondiale de haut niveau sur l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture aura lieu les 2 et 3 novembre 2021.

VI. Conclusions et recommandations

63. L'analyse et les données factuelles présentées dans le présent rapport montrent que la transformation des systèmes agroalimentaires peut accélérer le relèvement à la suite des effets de la pandémie et des facteurs et chocs associés sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. La section thématique a été consacrée aux moyens de renforcer la résilience et d'opérer les changements nécessaires pour parvenir à des systèmes agroalimentaires plus durables qui contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans le contexte du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

64. Les effets de la pandémie n'ont pas fini de se faire sentir et demeureront une source d'incertitude qui pourrait avoir de graves conséquences sur l'accès à la nourriture et la réalisation des objectifs de développement à plus long terme. Il importe que les pays et la communauté internationale dans son ensemble continuent à subvenir aux besoins des groupes vulnérables en favorisant un accès aux denrées alimentaires, à garantir l'ouverture des marchés et la continuité des flux commerciaux et à éviter toute action susceptible de mettre en péril la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement tributaires des importations alimentaires.

65. Le commerce agroalimentaire et les chaînes d'approvisionnement ont été moins perturbés que prévu, car les gouvernements et les partenaires ont protégé les secteurs agroalimentaires et facilité leur fonctionnement autant que possible. Cela n'a pas empêché les prix des denrées alimentaires d'augmenter, en particulier dans les zones urbaines, ce qui a poussé les ménages pauvres et les groupes vulnérables à réduire davantage leur alimentation saine et à recourir à des stratégies d'adaptation négatives, comme le choix d'aliments moins nutritifs et la vente de biens, ce qui aura des répercussions à long terme. Malgré les efforts déployés par les gouvernements, les petits exploitants et les agriculteurs familiaux de nombreux pays ont subi des effets inégaux en raison des restrictions qui ont entravé leur accès aux intrants et aux marchés.

66. Les inégalités exacerbées par la COVID-19 compromettent le développement durable, aggravent la fracture sociale et empêchent de grands pans de la population de sortir de la pauvreté. Le poids de la pandémie s'est abattu de manière disproportionnée sur les femmes du fait de leur rôle de soignantes et de la petite taille de leurs entreprises, majoritairement informelles, ce qui retardera l'obtention de résultats notables en ce qui concerne la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages.

67. Dans de nombreux pays en développement, l'insécurité alimentaire aiguë et chronique devrait s'aggraver en raison du ralentissement de l'activité économique, de la hausse du chômage et de la diminution des envois de fonds des travailleurs à l'étranger. Dans ce contexte, les filets de protection sociale, notamment les indemnités de chômage et les transferts en espèces ou en nature, représentent des moyens fondamentaux de garantir aux personnes pauvres et vulnérables des revenus et un accès aux denrées alimentaires.

68. Les mesures de lutte et de relèvement ne tiennent pas encore suffisamment compte des effets sur l'environnement. L'un des principaux défis consistera à renforcer les incitations et les capacités afin de relancer le programme de « développement vert » durable et d'encourager l'adoption de solutions fondées sur la nature. Il faut opérer des changements fondamentaux dans les politiques et les stratégies du système alimentaire pour parvenir à une production et à une consommation durables si l'on veut améliorer la nutrition, mettre en place des politiques axées sur l'élimination de la faim et assurer la transition vers une économie circulaire qui permette de parvenir à un mode de production réduisant les déchets alimentaires au moyen de systèmes améliorés.

69. La croissance démographique rapide, les niveaux élevés d'urbanisation, les migrations forcées et les déplacements de réfugiés mettent en péril la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2. Il est urgent de mieux comprendre les liens qui existent entre la dynamique des populations, l'agriculture et la sécurité alimentaire et d'en tenir compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

70. Pour atteindre ces objectifs, les gouvernements et leurs partenaires de développement souhaiteront peut-être :

a) œuvrer dans tous les secteurs et collaborer avec tous les acteurs institutionnels (ministères, secteur privé, monde scientifique, société civile) ;

b) faire du programme social un élément essentiel de la transformation du système alimentaire en un système durable ;

c) promouvoir l'approche « Une seule santé » pour lutter contre l'empiètement des habitats et les modes de production et de consommation non durables. Une double approche est nécessaire pour faire évoluer ces modèles de consommation et de production tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ;

d) maintenir un système commercial ouvert pour accroître la résilience des systèmes agroalimentaires et garantir un accès continu à des régimes alimentaires sains et diversifiés ;

e) renforcer les systèmes d'information, qui sont au cœur de la préparation et de l'action rapides, dans le cadre d'un programme global et intégré associant divers mécanismes, acteurs et solutions adaptés aux différents contextes ;

f) resserrer leur partenariat avec les organisations populaires, en particulier les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, les femmes, les consommateurs, les acteurs du secteur privé associés au système alimentaire et les populations autochtones ;

g) renforcer la coopération et la solidarité internationales pour consolider les systèmes alimentaires et de santé, la distribution de vaccins, l'aide au développement, dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et le développement, et la lutte contre les flux illicites, l'idée étant d'élargir la marge de manœuvre budgétaire ;

h) financer la reprise du secteur agroalimentaire moyennant des dépenses publiques éclairées, un renforcement des marchés financiers ruraux, auxquels les femmes doivent pouvoir accéder, et une augmentation de l'aide publique au développement, une restructuration de la dette et un allègement de la dette ;

i) coopérer dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris en échangeant des connaissances traditionnelles, pour faire en sorte que les pratiques durables soient à la portée des pays à faible revenu, des femmes et des groupes défavorisés (petits exploitants, microentreprises et petites et moyennes entreprises).